



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que le règlement 089-2022 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le ruisseau des Roux, Lac des Cèdres de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a été adopté à la séance ordinaire du 4 avril 2022.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 11^E JOUR DE MAI 2022.



**Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé le site Internet de la municipalité ce 11 mai 2022 conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 mai 2022.



**Me Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière**